

COMPTE-RENDU

Atelier Urbain – Rue de Ballainvilliers

Date : Samedi 8 octobre 2022

Services : Direction de la Communication et Participation citoyenne – Direction des services techniques – Police Municipale

Adjoint en charge du quartier : Alexia Perrin

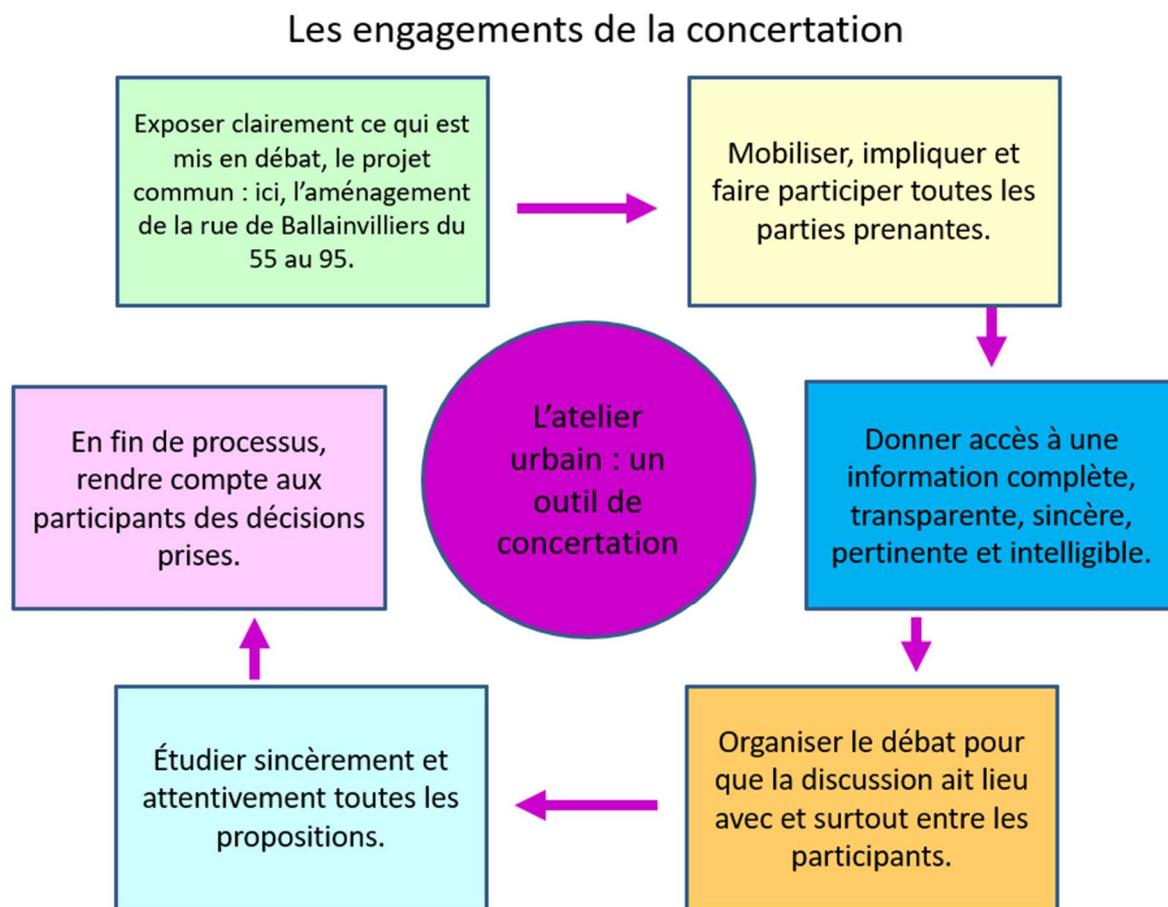
Présents pour la ville et la CPS : Alexia Perrin : Adjointe au Maire aux finances et à la commande publique / Adjointe au quartier Balizy-Gravigny
Lucille Cecchini : Adjointe au Maire au logement/habitat durable/lutte contre l’habitat indigne
Stéphane Delagneau : Conseiller municipal délégué Espace public/ Travaux en entreprise du patrimoine bâti
Annick Nowak : Conseillère municipale déléguée au patrimoine
Gabriel Monot : Responsable unité voirie
Philippe Domenger : Responsable de la Police Municipale
Wilfried Méteau : Responsable adjoint de la Police Municipale
Emmanuelle Wimart : Directrice de la communication et participation citoyenne
Marion Boitel : Chargée de mission Démocratie participative

Ordre du jour

Ouverture de la séance par Madame Alexia Perrin pour rappeler et présenter :

- Le contexte.
- Le cadre de la concertation et les objectifs.
- La démarche de l’Atelier urbain et son déroulement.
- Les invariants techniques en matière de requalification de voirie.

Le cadre de la concertation et les objectifs



L'Atelier urbain s'est organisé autour de quatre objectifs centraux :

- Travailler de manière concertée.
- Prendre en compte l'intérêt général.
- Prendre en compte les invariants techniques.
- Aboutir à un projet concerté d'aménagement de la rue de Ballainvilliers.

La démarche de l'Atelier Urbain et son déroulement

Les participants ont été répartis en 5 groupes de travail.

Chaque groupe a pu proposer, après échanges entre participants, un projet d'aménagement de la rue de Ballainvilliers du n°55 au n°95, sur la base des objectifs et des invariants techniques présentés par Stéphane Delagneau, conseiller municipal délégué à l'espace public et aux travaux.

Pour cela, du matériel a été mis à disposition : fond de carte de la rue actuelle, coupe de la rue, planches signalétiques, réglottes et petit matériel.

L'atelier s'est donc déroulé comme suit :

10h30 à 11h15 : travail en groupe

- Identification du maître du temps et du porte-parole.
- Discussions, débats, questionnements.
- Accompagnement, au besoin, des élus et des services municipaux.
- Matérialisation des idées sur le fond de carte/la coupe mise à disposition.

11h15 à 12h : restitution et échanges

- Affichage des fonds de cartes /des coupes.
- Restitution des idées par les rapporteurs.
- Récupération des propositions par les services techniques pour élaborer le projet final.

Les invariants techniques en matière de requalification de voirie

- La rue de Ballainvilliers mesure 9,30 mètres de clôture à clôture.
- Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 : Obligation de créer un aménagement cyclable aux normes :
Sur une rue en double sens, obligation de créer deux aménagements cyclables :
 - 1^{ère} option : deux pistes cyclables monodirectionnelles (2 x 2m de largeur + 2 x 0,20cm de séparation physique soit 4,40m).
 - 2^{ème} option : une piste cyclable bidirectionnelle (3m + 0,20cm de séparation physique soit 3,20m).
 - 3^{ème} option : deux bandes cyclables (2 x 1,70m soit 3,40m). Attention, il est obligatoire de créer un espace de sécurisation de 0,50cm lorsque la bande cyclable touche une place de stationnement.

Sur une rue à sens unique, obligation de créer un aménagement cyclable. En plus des options précédemment citées, possibilité de créer un contresens cyclable.

- Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 : Obligation de libérer les 5 mètres précédents un passage piéton.
- Obligation d'avoir au moins un trottoir aux normes soit 1,40m de largeur sans obstacle :
Exemple rue de Ballainvilliers : nécessité d'avoir 1,90m de trottoir compte-tenu des candélabres définis comme obstacles et situés à 50cm des clôtures.
- Une place de stationnement mesure 2 mètres de largeur.
- Pour la circulation des bus et des camions-bennes, chacune des voies de circulation doit mesurer au minimum :
 - 2,50 mètres pour une circulation en double sens
 - 3 mètres pour une circulation en sens unique

Propositions des groupes de travail

Après avoir travaillé ensemble, chacun des groupes a proposé un projet d'aménagement tenant compte des invariants techniques et de leurs souhaits.

TABLE 1

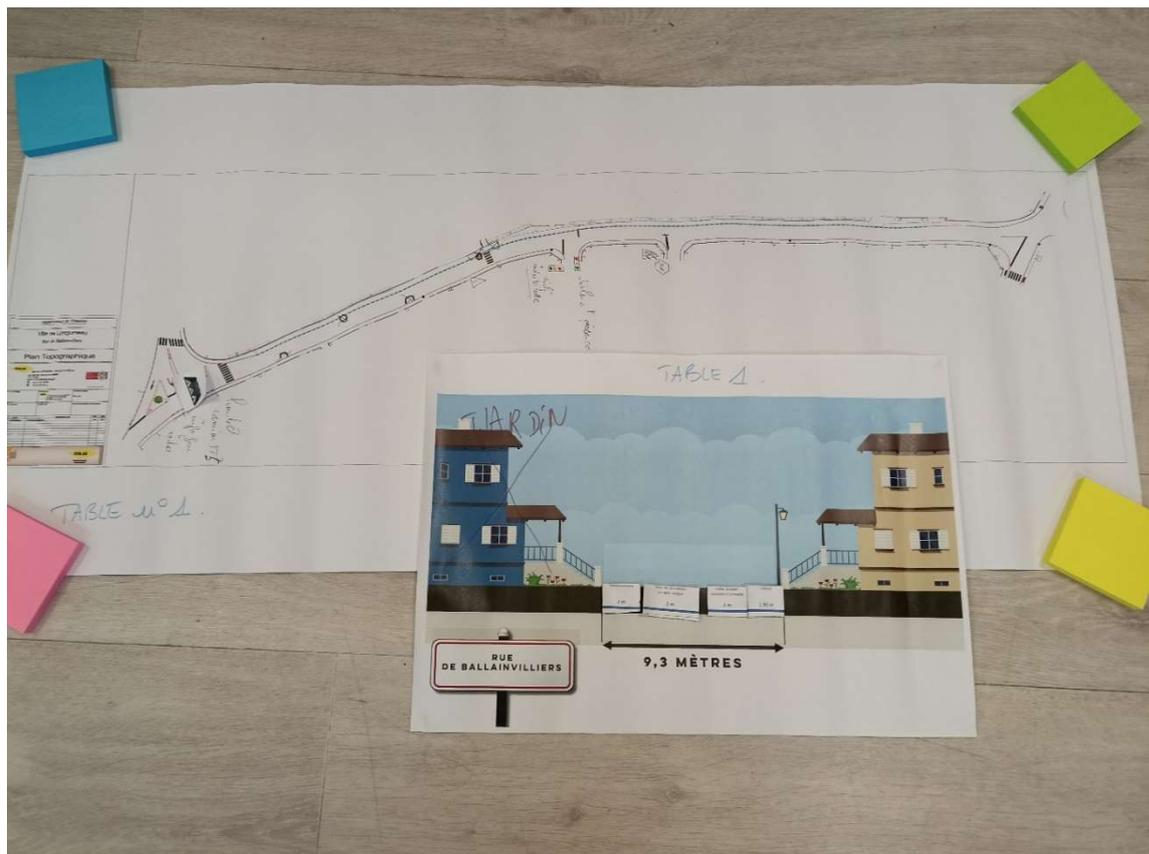


TABLE 2



TABLE 3



TABLE 4

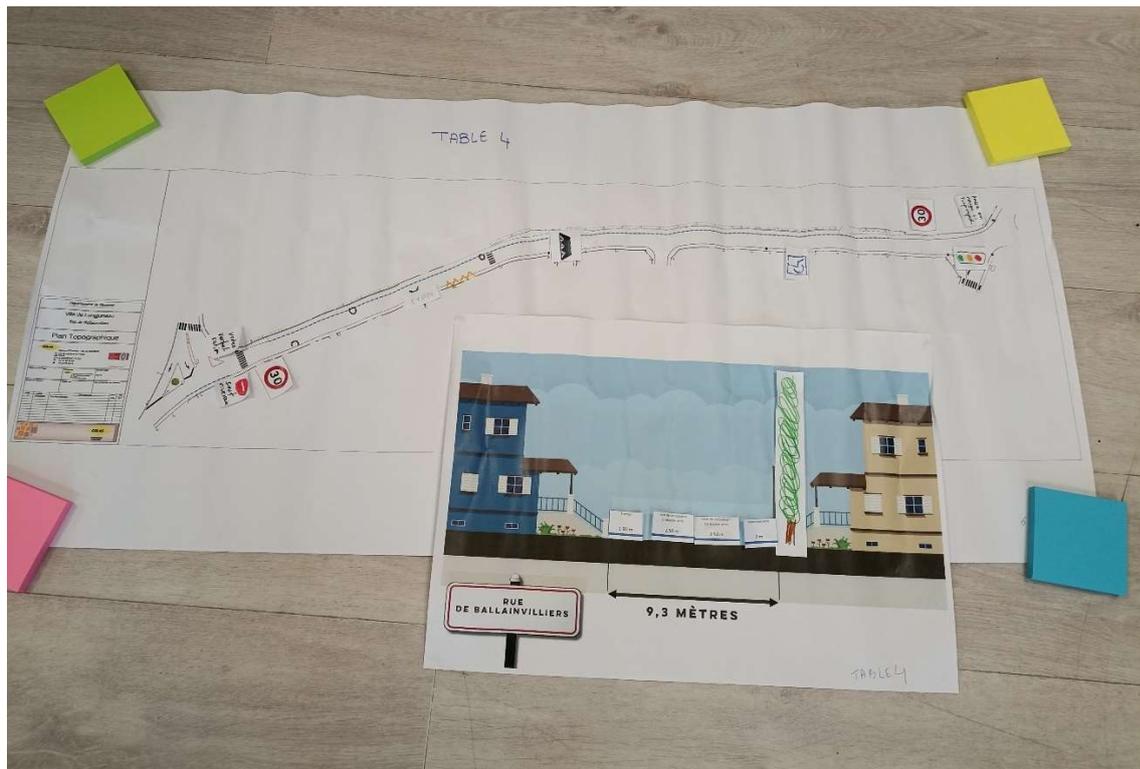


TABLE 5



Synthèse de la réunion

La Ville est soucieuse d'entendre les Longjumellois et c'est avec intérêt et satisfaction qu'elle a accueilli 36 participants lors de cet atelier urbain. Cette matinée de travail a été une réussite grâce à l'ensemble des riverains qui ont eu la volonté de construire ensemble dans l'intérêt général.

L'ensemble des riverains souhaitant que des places de stationnement soient maintenues dans la rue de Ballainvilliers, **un consensus sur la mise en sens unique de la rue s'est dégagé.**

Pour autant, la direction du sens unique doit être pensée pour éviter les reports de circulation dans les résidences.

Les riverains rappellent qu'ils souhaitent que soit pris en considération l'écoulement des eaux pluviales dans le futur projet d'aménagement.

Les participants ont à cœur de **privilégier la sécurité** et attendent que le futur projet d'aménagement tienne compte de cet élément (chicanes, ralentisseurs, feux, caméras ...).

Les participants profitent de ces échanges pour :

- Signaler que l'éclairage de la piste cyclable à l'angle de la rue Victor Basch / rue de Ballainvilliers dysfonctionne.
- Demander si la ville a prévu l'augmentation du flux de véhicules avec la livraison des nouvelles constructions.
- Souligner, que dans le futur aménagement, il faut étudier le flux de véhicules au niveau du feu tricolore à l'angle de la rue Victor Basch / Route de Corbeil.

À la demande de certains riverains, la Police Municipale a poursuivi la réunion sur site. Il est acté **qu'un panneau STOP sera implanté** rue de Ballainvilliers à l'angle de la rue de Chariot d'Or dès que l'arrêté aura été signé.

Conclusion

Alexia Perrin conclue l'atelier en indiquant que les services techniques vont étudier l'ensemble des cinq propositions à la lumière des invariants techniques et des échanges afin de proposer un projet d'aménagement pour l'intérêt général.

La Mairie reviendra donc vers les riverains au début de l'année 2023.